

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Loi](#)

Loi n. 1.496 du 08/07/2020 modifiant l'article 27 de la loi n° 1.398 du 24 juin 2013 relative à l'administration et à l'organisation judiciaires et l'article 34 du Code de procédure pénale
(Journal de Monaco du 17 juillet 2020).

Article 1er .- *(Voir l'article 27 de la loi n° 1.398 du 24 juin 2013).*

Article 2 .- *(Voir l'article 34 du Code de procédure pénale).*

La présente loi est promulguée et sera exécutée comme loi de l'État.